

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Joël BOUCHER, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, LAGARDE Brice, CHEVALIER Philippe, RIPPE Hervé, BREYTON Martine, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Jo, LARDELLIER Nathalie, DUFOUR Florence, AUBERT Monique, ROUX Véronique

Etaient absents: Michelle FONTANELLE, Richard PLAISANTIN

Etait excusée et avait donné pouvoir : Stéphanie ROZIER à MF DORAND

Secrétaire élu: Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire relative à l'ouverture de crédits d'investissement. Le conseil municipal donne son accord.

Il propose aussi au conseil municipal de supprimer la question relative aux clauses du compromis de vente du tènement « Ilot des Platanes » à la SCI Nohao, faute d'avoir tous les éléments pour délibérer. Le conseil municipal donne son accord.

Puis il accueille Françoise FAES, DTA Léo Lagrange qui assiste au conseil municipal pour la présentation du rapport d'activités de Léo Lagrange 2012.

DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE LEO LAGRANGE

Après une présentation des éléments financiers de l'activité de 2012, il est rappelé qu'un comité technique composé du directeur du centre et d'élues se réunit régulièrement pour faire le point sur les prestations. C'est un comité « opérationnel ».

Un comité de pilotage se réunit obligatoirement une fois par an pour adapter les activités aux besoins. Un comité d'usagers a aussi été mis en place pour entendre les familles.

Par ailleurs si le recrutement de personnels s'est avéré difficile en début de délégation, aujourd'hui la structure compte tout le personnel nécessaire. Un contrat « emploi d'avenir » est sur le point d'être mis en place.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités du délégué de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire de Léo Lagrange,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'approuver le rapport d'activités 2012.

DELIBERATION RELATIVE A L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MODALITES D'AMENAGEMENT FONCIER, LE PERIMETRE ET LES PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AUTOROUTE A466

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier, liée à la réalisation de l'A466, une enquête publique s'est déroulée du 19 novembre 2012 au 21 décembre 2012.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

La commission intercommunale d'aménagement foncier a fixé le 12 mars 2013 le périmètre d'aménagement foncier, agricole et forestier.

Le Département du Rhône, en date du 15 janvier 2014, demande à la Commune d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ces modalités d'aménagement foncier.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'émettre un avis favorable sur les modalités d'aménagement foncier, le périmètre et les prescriptions environnementales tels définis.

DELIBERATION RELATIVE A UNE SUBVENTION A RHONE HERITAGE

Dans le cadre du bicentenaire de l'invasion autrichienne de la région lyonnaise, la commission culture propose de retenir un spectacle « 1789-1815 : l'Histoire en scène » avec le soutien financier de Rhône en Scène.

Il s'agit d'une conférence qui aura lieu le 6 juin 2014 et d'une journée complète avec des ateliers sur la vie quotidienne de l'époque et deux scénettes de 30 minutes chacune qui aura lieu le 22 juin 2014.

Le coût de la prestation est fixé à 2500 €. La commune prendra à sa charge 1875 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'allouer une subvention de 1875 € pour ces journées de commémoration, à l'association Rhône Héritage.

DELIBERATION RELATIVE A UNE AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS POUR FAIRE FACE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2014

Dans l'hypothèse où le budget n'est pas voté le 1er janvier, le maire peut mettre en recouvrement les recettes et s'agissant des dépenses de fonctionnement, il peut les engager et les liquider dans la limite des crédits inscrits au budget précédent.

Quant aux dépenses d'investissement elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante (article L.1612-1 CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 50 000 € au chapitre 23 et à 50 000 € au chapitre 21.

QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé que la demande de subvention exceptionnelle du FCRD pour le voyage à Besançon sera examinée lors du prochain mandat. Un courrier d'attente sera adressé au club.

La commission des finances se réunira le 10 mars prochain à 18 heures pour l'examen des comptes administratifs 2013.

Le conseil municipal se réunira une dernière fois le 17 mars à 20 heures 30.

Suite à la réunion de présentation des conditions d'adhésion de Quincieux à la Communauté Urbaine de Lyon du 18 février dernier, Monique Aubert demande des précisions sur les modalités de programmation des travaux de voirie dans le cadre du Grand Lyon. Germain Lyonnet précise qu'une enveloppe budgétaire sera allouée à la commune et un programme triennal de travaux sera arrêté en concertation avec les services du Grand Lyon.

Hervé Rippe constate que deux radars pédagogiques de limitation de vitesse ont été installés. Il demande s'ils peuvent être déplacés sur le reste du territoire. Il lui est répondu positivement.

Marie-Françoise Dorand indique que le FCRD propose en avril et en juin des activités sportives de découverte aux élèves de CM1 et CM2 pendant le temps de cantine. 30 enfants pourront être accueillis sur chacun des mois. Ce sera une expérience avant la mise en place des TAP en septembre 2014.

Pour la mise en place des rythmes éducatifs à la maternelle, il a été décidé par le comité de pilotage de faire une réunion en avril en associant les enseignants, les parents, le personnel, les élus et Léo Lagrange pour discuter des activités envisageables.

Pour ce qui est de la cantine, la fréquentation est en constante augmentation. Les capacités d'accueil sont dépassées régulièrement. Certaines inscriptions ont dû de ce fait être refusées (à la marge). Cette question de la capacité d'accueil est récurrente et la prochaine équipe aura à réfléchir aux solutions à envisager pour satisfaire les besoins.

Laurent Moncel présente un plan d'extension de la cantine pour sa mise aux normes sanitaires. Deux cabinets ont travaillé ensemble sur ce projet pour proposer une étude de faisabilité. L'idée n'est pas d'agrandir les réfectoires dans un premier temps mais de mettre en place correctement « la marche en avant » de la cuisine en créant environ 120 m² supplémentaires.

Cyrille Fiard indique que la commission fleurissement a retenu des dates non définitives pour la vente des fleurs- le 7 mai et le voyage du fleurissement- le 10 septembre.

A Chamalan, un test du puits a été réalisé avec les pompiers le 21 février dernier. Il serait satisfaisant pour assurer la sécurité incendie du quartier. Toutefois l'implantation d'une entreprise de déconstruction de bateaux dans le secteur demande une nouvelle vérification.

Philippe Chevalier fait ses adieux au conseil municipal et tient à honorer la mémoire de Philippe Gagnière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
Joël BOUCHER